

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 25 JUIN 2009

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	40
Absents représentés	5
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT CINQ JUIN à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 juin 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, MM. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme LOICHOT, conseillère municipale, représentée par M. MOOG,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD Méhadée,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme PERSTUNSKI-DELEAGE,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU (à partir du point C),
M. RIVIERE, conseiller municipal, représenté par M. MACHADO (à partir du point C).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 28 mai 2009.

(40 voix pour, 2 voix contre : Mme LE CARDINAL, M. CASTELNAU et 3 abstentions :
Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ REJETTE le vœu proposé par Messieurs Serge Aberdam, Mehdy Belabbas et Frédéric Catalan concernant la solidarité avec la Palestine.

(27 voix contre, 3 voix pour : MM. CATALAN, ABERDAM, BELABBAS et 7 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Méhadée, OUDART, MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 8 abstentions : Mmes BROUTE, BERNARD Sandrine, PERNIN, PERSTUNSKI-DELEAGE, MM. MARCHAND, MARTINEZ, MACHADO, PRAT)

/ REJETTE le vœu proposé par le groupe des élus de droite, centristes et radicaux concernant l'affichage sauvage.

(34 voix contre et 11 voix pour : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. MACHADO, RIVIERE, PRAT, MOOG, CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A1/ APPROUVE les objectifs d'aménagements poursuivis et les orientations programmatiques de l'opération Ivry Confluences et **APPROUVE** les modalités de la concertation à engager en vue de la création de la Zone d'Aménagement Concerté.

(38 voix pour et 7 abstentions : Mme PERNIN, MM. ABERDAM, CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

A2/ APPROUVE le lancement d'une consultation pour le choix d'un aménageur pour la Zone d'Aménagement Concerté de l'opération Ivry Confluences.

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

DESIGNE comme suit les membres du Conseil Municipal composant la commission ad hoc constituée dans le cadre de la concession d'aménagement :

(vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne)

- D. MAYET
- T. ROSSET
- J. SPIRO
- N. RAMEAU
- D. MERCIER
- C. DUCHENE
- E. LOICHOT
- P. MARTINEZ
- R. LECLERCQ

A3/ DONNE ACTE au Maire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, **PREND ACTE** de l'engagement, à l'initiative du Maire d'Ivry-sur-Seine, d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur le périmètre de l'opération Ivry Confluences, **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et **APPROUVE** les modalités de la concertation unique portant à la fois sur la création de la ZAC et la révision du PLU.

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

B/ Est informé dans le cadre de la politique de l'habitat 2009 du bilan de l'initiative habitat et du bilan des attributions de logements.

(Pas de vote)

C1/ DECIDE de MAINTENIR aux tarifs de l'année 2008/2009, avec effet au 1^{er} septembre 2009, les tarifs de la restauration scolaire, du CLAE, de l'étude du soir et accueil du soir à Guy Moquet, des garderies élémentaires et maternelles extrascolaires et accueil sans repas, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, du service municipal de la jeunesse Cap jeunes 11/15 ans, du camping des centres de loisirs, des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours, du restaurant du personnel communal, des cours municipaux d'activités culturelles (ateliers théâtre, conservatoire, arts plastiques et cours de danse), du Hangar-Tremplin (formation, enregistrement, répétitions, concerts-bar), des activités culturelles (« Concerts Sandwich », Médiathèque), des activités sportives (tennis, piscine, sauna, carte pass'sports, animations sportives de quartiers pour les 18/25 ans).

DECIDE également de MAINTENIR aux tarifs de l'année 2008, avec effet au 1^{er} juillet 2009, les participations aux activités sportives « Eté sportif » et « Si t'es sport » ainsi que les tarifs des sorties familiales.

(à l'unanimité)

C2/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2009, les tarifs de l'activité « animations sportives dans les quartiers pour les 12/17 ans ».

(44 voix pour et 1 abstention : M. MOKRANI)

1A/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 du budget annexe d'assainissement.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 du budget annexe du chauffage centre-ville.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

2/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 69 998,51 euros (années 1993 à 2008).

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

3A/ DECIDE d'émettre un avis favorable pour la remise gracieuse en faveur de M. Kamel MADA et M. Hamid GHOUAS, respectivement régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie d'avances temporaire instituée pour le séjour aux Vignes en juillet 2000, pour un montant de 8003,57 € et DIT que la charge financière de 8003,57 € sera supportée par la Ville sur les crédits inscrits au budget communal.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. ABERDAM et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. MACHADO, RIVIERE, MOOG)

3B/ DECIDE d'émettre un avis favorable pour la remise gracieuse en faveur de M. Abdallah BENMAHIOUL et M. Rachid BADJA, respectivement régisseur titulaire et mandataire suppléant de la régie d'avances temporaire instituée pour le séjour aux Vignes en août 2000, pour un montant de 211,13 € et DIT que la charge financière de 211,13 € sera supportée par la Ville sur les crédits inscrits au budget communal.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

3C/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la remise gracieuse en faveur de M. Ahmed MENZER, régisseur de la régie d'avances du service Jeunesse « secteur 18-25 ans », pour un montant de 3207,07 € et DIT que la charge financière de 3207,07 € sera supportée par la Ville sur les crédits inscrits au budget communal.

(35 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. MACHADO, RIVIERE, MOOG)

4/ APPROUVE la convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) relative au financement de l'étude intitulée « Etude urbaine et pré-opérationnelle des secteurs Ivry-Port Nord et Massena/Bruneseau ».

(à l'unanimité)

5/ ANNULE et REMPLACE la délibération du 28 mai 2009, APPROUVE l'abrogation de la convention d'aménagement du 22 août 2001 et de son avenant n°1 ainsi que l'échange sans soulte entre les parcelles, propriété de l'OPAC et les parcelles, propriété de la commune d'Ivry-sur-Seine, AUTORISE l'OPAC du Val-de-Marne à déposer toutes les demandes d'autorisation de construire et de démolir nécessaires à son opération de construction, sur ces parcelles et APPROUVE le principe d'une rétrocession gratuite par l'OPAC à la Commune, des emprises nécessaires aux espaces publics.

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

6/ APPROUVE la convention d'intervention foncière dite "pré-opérationnelle d'impulsion et de veille foncière" avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant les périmètres « Westermeyer », « Fouilloux », « Robin-Pierre et Marie Curie » et « RN 305-Chateaudun ».

(40 voix pour et 5 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

7/ DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine et de lancer l'étude relative à sa mise en place, APPROUVE l'association de personnes morales, au groupe de travail à mettre en place sous la conduite de la Ville et SOLLICITE l'Etat sur les modalités de son association à l'élaboration du PLH et sur l'obtention des subventions pour le financement des études à réaliser.

(à l'unanimité)

8/ EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air et DEMANDE que le Plan Régional pour la Qualité de l'Air dans sa version finale développe la question des nanotechnologies et de ses risques potentiels.

(à l'unanimité)

9/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et d'aménagement des voies, réseaux divers et d'assainissement sur les voiries, dans les propriétés communales et dépendances de la Ville, avec la société SNTTP, pour un montant estimatif annuel compris entre 200 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

10/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne lui confiant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du prolongement de la ligne de bus 323 de la gare d'Ivry-sur-Seine à la Place Gambetta.

(à l'unanimité)

11/ FIXE comme suit certaines des modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure :

- le maintien de l'application des tarifs de référence de droit commun pour l'année n (16 €/m² pour 2010),
- l'exonération des enseignes dont la surface cumulée est > 7m² et < ou égale à 12m²,
- de ne pas appliquer la réfaction de 50% pour les enseignes >12m² et <20m²,
- de procéder au recouvrement de la TLPE due au titre de l'année n en année n+1,
- et d'exonérer des droits de voirie les mobiliers soumis à la TLPE.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL M. ABERDAM)

12A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 59 656,17 € HT soit 71 348,78 € TTC, au marché de travaux conclu avec la société VALENTIN, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

12B/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 6 395,50 € HT soit 7 649,02 € TTC, au marché de travaux d'assainissement conclu avec la société RAZEL, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

12C/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 9 197,30 € HT soit 10 999,97 € TTC, au marché de travaux d'éclairage public conclu avec la société CEGELEC, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

13A/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine, d'un montant de 85 000 €, concernant les travaux d'amélioration des locaux d'ordures ménagères.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

13B/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 400 000 €, concernant les travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Fauconnières, Vanzuppe, Lénine et ILN Casanova.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

13C/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine, d'un montant de 15 000 €, concernant les travaux de signalétique visant à l'amélioration du repérage dans la cité Pierre et Marie Curie.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

14/ APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 344 557,14 € TTC, au marché de conception-réalisation conclu avec le groupement Baudin-Chateauneuf dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction de la passerelle Muller et l'aménagement de ses abords à Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

15/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 22 319,75 € TTC, au marché passé selon une procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à la conception et à la réalisation des Assises 2009 de la Ville, avec la société Campana Eleb Conseil.

(39 voix pour, 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL et 1 abstention : M. ABERDAM)

16/ APPROUVE l'accord de coopération avec l'organisme de formation allemand VHS et la convention de partenariat avec la ville de Brandebourg relatifs au projet d'insertion par l'échange.

(à l'unanimité)

17/ ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

(à l'unanimité)

18/ DECIDE d'adhérer à l'association des « Maires du Val-de-Marne », association des Maires pour la coopération et l'échange de réflexion entre les communes du département, **APPROUVE** les statuts de ladite association, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

(à l'unanimité)

19/ DECIDE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association « Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise », **APPROUVE** les statuts de ladite association et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de la Ville d'un montant de 2 100 € pour l'année 2009.

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

DESIGNE comme représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise :

- Nicolas RAMEAU

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

20/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Jazz Ivry.

(à l'unanimité)

21/ SOLLICITE toute subvention auprès des financeurs potentiels, le GRSP et la CPAM 94, pour la réalisation des actions de santé publique menées par le Centre Municipal de Santé, telles que notamment l'atelier alimentation, la prévention buccodentaire, la prévention « alcool en milieu festif », la prévention des infections sexuellement transmissibles par le théâtre dans les collèges, le Point Ecoute au lycée Fernand Léger, le Totem Steribox.

(à l'unanimité)

22/ SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention à hauteur de 50 000 € pour l'acquisition d'un nouvel échographe au Centre municipal de santé.

(à l'unanimité)

23/ PREND ACTE du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, **APPROUVE** les préconisations proposées par ladite commission et **REVENDIQUE** que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement, ainsi qu'une revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(40 voix pour et 5 voix contre : MM. CASTELNAU, LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL)

24/ APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) relative au programme « Seniors en Vacances » et FIXE la participation des retraités non imposables avant déduction fiscale à 230 € pour le séjour organisé à Agon-Coutainville du 20 au 27 septembre 2009.
(à l'unanimité)

25/ APPROUVE la convention avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne, relative à la mise en place d'un atelier Gym'Autonomie de septembre 2009 à janvier 2010 au foyer logement Chevaleret à Ivry.
(à l'unanimité)

26/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'association «Eveil, Parents, Enfants» relative à la structure d'accueil de la petite enfance sis 1/3 rue Elisabeth.
(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

27/ DECIDE la création d'un certain nombre de postes de fonctionnaires municipaux par transformation de postes existants à compter du 1^{er} juillet 2009 et FIXE l'effectif des emplois considérés.
(à l'unanimité)

28A/ DECIDE la création et la suppression d'un certain nombre de postes de fonctionnaires municipaux à compter du 1^{er} juillet 2009 et FIXE en conséquence l'effectif des emplois considérés.
(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

28B/ DECIDE la création d'un poste à temps complet de médecin généraliste au centre municipal de santé, à compter du 1^{er} juillet 2009.
(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

PREND CONNAISSANCE DES INFORMATIONS SUIVANTES :

- ❖ Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).
- ❖ Etat de gestion du patrimoine locatif privé de la ville pour l'année 2008.
- ❖ Projet de convention avec le Conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer relatif à la création d'une classe à horaires aménagés musique.
- ❖ Mise à disposition d'un agent auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation mis en recouvrement le 31 mai 2009.

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT